

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu les articles L.2123-12 et R.2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu l'accord-cadre multi-attributaires n°20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion notifié le 26 août 2020 ;
- Vu la consultation lancée le 28 octobre 2022 pour le lot n°1 relatif au marché subséquent MS18 pour l'acquisition d'un ludospace électrique rallongé pour le service de la police Municipale;
- Considérant une erreur du montant de la décision, décide l'annulation et le remplacement de la décision n°D2022\_11\_419 du 07 novembre 2022;
  
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la Collectivité ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Le marché subséquent N° 2021-MS18 concernant l'achat d'un ludospace électrique rallongé pour le service de la police Municipale est attribué à la société PEUGEOT GAP, Route des Eyssagnières BP 49, 05 000 GAP.

**Article 2 :**

Le présent marché subséquent est conclu pour un délai de livraison de 9 mois à compter de sa notification pour un montant de 27 096,00 € HT, (déduction faite de 4 000,00€ de bonus écologique et de 2 500,10€ de prime à la conversion).

Sera ajouté 13,76 € de frais de mise à la route.

Le véhicule acheté concerné est un e-Berlingo taille XL Moteur Électrique 136ch (100kW).

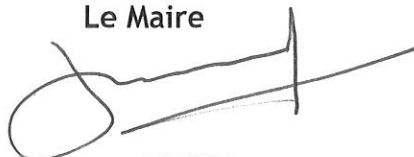
Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets ville 2022.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 15 NOVEMBRE 2022

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and several horizontal strokes extending to the right, ending in a vertical line.

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 06/12/2022  
Publié ou notifié le : 06/12/2022